



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
HAUTE-LOIRE

Diagnostic partagé

COOP'ART

Adresse : 6 Boulevard de la République, 43000 Le Puy-en-Velay

Tél. : 04 43 07 50 38

Courriel : coordination@coopart.fr

Site Internet : <https://coopart.fr/>

Responsable légal et fonction : Erwan LE ROY ARNAUD, Président

SECTEUR D'ACTIVITE

Culture

INTERLOCUTEURS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC

Jérémie LANGLOIS, coordinateur

DATE DU COMITE D'APPUI

2024

Date et référent diagnostic : Mélanie CHAMBON

RENSEIGNEMENTS STRUCTURE

Type de structure (association, SCOP...): SCIC

Année de création : 2017

Numéro SIRET : 83450359100010

Code APE : 9002Z

Coordination : Jérémie LANNGLOIS, coordinateur salarié

Affiliation/Appartenance à un des réseaux : AuRA Spectacles Vivants, URSCOP Auvergne Rhône Alpes, ACC'ESS 43

Agrément(s):/

Convention collective : 2717 Entreprise technique au service de la création et de l'événement
OPCO de rattachement : AFDAS

Implantée en QPV / ZRR ? : ZRR

Agit auprès des habitants d'un QPV / ZRR ? : ZRR et QPV

Intervention(s) DLA passée(s) (année/objet) : Aucun Accompagnement individuel mis en place depuis la création

Structure orientée par : sur démarche volontaire

DLA sollicité par : les membres de l'association

Partenaires contactés dans le cadre du diagnostic :

Présentation du projet et contexte de la demande (taille structure et problématique DLA) :

Tête de réseau d'une centaine de membres, espace de ressources qui fédère les acteurs du territoire pour contribuer au développement artistique et culturel en Haute-Loire, la SCIC COOP'ART agit désormais depuis plus de 5 ans sur le territoire altiligérien avec un développement croissant de ses activités. Ses membres partagent le besoin d'interroger et de partager collectivement l'utilité sociale de la SCIC. Un premier travail a été réalisé confirmant l'intérêt de la démarche d'évaluation de l'utilité sociale et la mobilisation des membres et de leurs partenaires en ce sens. Après une phase d'appropriation des notions et de la démarche permettant de qualifier leur mission sociale et leur utilité sociale, les membres sollicitent le DLA pour les accompagner dans la mise en œuvre de la phase de mesure et d'analyse de leur utilité sociale.

1. Présentation de la structure, de son projet, de ses activités

1.1. Mission et projet associatif

- Objet social, mission / vocation :

Coop'Art est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui met en réseau une grande variété d'acteurs culturels et artistiques locaux, dans le but de soutenir et participer au développement culturel du territoire.

Ses actions sont guidées par des principes de **coopération, d'utilité sociale et de partage**.

Dans cette perspective, les sociétaires se rassemblent autour de projets collectifs, sources de coopérations, d'entraide et de solidarité. Pour cela, la SCIC permet la mutualisation de savoir-faire, d'espaces de travail et de formation ainsi que des ressources matérielles.

1.2. Historique

Création

Les arts et la culture sont des ressources stratégiques de développement, pour l'économie et l'emploi, pour l'identité et la cohésion sociale de notre territoire.

Des organisations de la Haute-Loire se sont mobilisées pour créer une société coopérative d'intérêt collectif (Scic).

Cette société a pour ambition de développer des services structurants notamment pour les acteurs culturels du département et de favoriser l'émergence et la conduite de projets collectifs au bénéfice des acteurs culturels, des habitants du territoire et de ses visiteurs.

Le tissu d'acteurs culturels en Haute-Loire est dense et varié. Il promeut et développe des actions qui s'étendent de l'animation locale à la programmation d'événementiels nationaux, du spectacle vivant à l'éducation artistique et culturelle...

Si des réseaux d'acteurs émergent, le besoin de soutien en actions structurantes, en partenariat avec les acteurs des politiques publiques voit le jour. Dans un contexte de recherche d'optimisation de l'investissement public, ces acteurs, animés par un groupe dit fondateur, ont le projet de créer une société (pour viser un équilibre financier reposant majoritairement sur la vente de la production de biens et de services), coopérative (pour mobiliser des partenariats d'origines divers), d'intérêt collectif (centré sur leurs besoins communs), ayant vocation d'intégrer une utilité sociale forte autour de l'attractivité du territoire, l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs et la mutualisation des ressources.

Historique de la démarche

Depuis longtemps, une politique culturelle ambitieuse est mise en place sur le territoire soutenue notamment par le Département de la Haute-Loire. Soutien à des politiques sectorielles, animation de réseaux d'acteurs et mise en place d'un service de location de matériels techniques.

En **2016**, une évolution des missions du Département, découlant de la mise en œuvre de la réforme territoriale, provoquant l'arrêt des activités de l'association Haute-Loire Musiques Danses, a conduit les acteurs à définir un nouveau mode de collaboration.

En **2017**, l'Association de Préfiguration de la Scic Culturelle de Haute-Loire est créée par un groupe d'acteurs (Anis Productions, Maison Pour Tous de Chadrac, Ambiances 43, Festival du Monastier, Festival The Green Escape, Festival de la Chaise Dieu, Syndicat Mixte du projet Chaise Dieu) pour faire émerger et structurer une démarche de création de Scic culturelle.

En **2018**, L'association embauche un chargé de projet coordination – pour la préfiguration d'un projet de SCIC grâce au soutien du Département de la Haute-Loire, ce projet s'inscrivant dans la nouvelle politique culturelle du Département.

En mai, le projet rédigé de création de Scic est communiqué à plus de 250 structures et personnes proches du champ culturel et artistique en Haute-Loire.

La présentation publique du projet en partenariat avec l'Union Régionale des Scop Auvergne et l'envoi d'un questionnaire, permettent de peaufiner le projet et de rédiger les nouveaux statuts.

L'association décide d'entrer dans une phase opérationnelle pour tester et développer le projet, le modèle économique et la gouvernance participative.

Le Conseil d'Administration décide de continuer le projet au regard des quarante structures qui adhèrent aux nouveaux statuts.

En 2019/2020, L'association est accompagnée par Alter'Incub et l'Union Régionale des Scop pour sa transformation en SCIC société par actions simplifiée, à capital variable. Parallèlement, les membres de l'association construisent leur schéma de gouvernance et assoient le modèle économique.

Finalité d'intérêt collectif de la Scic

Coop'Art a pour dessein d'encourager la cohésion entre les acteurs de l'écosystème culturel de la Haute-Loire.

Les besoins identifiés :

- Faciliter le rapprochement entre les acteurs du champ culturel.
- Aider au développement de leurs activités notamment économiques.
- Accompagner la structuration et la professionnalisation du secteur culturel et artistique.

Les missions :

- Permettre aux acteurs de la culture de vivre dignement de leurs activités dans un cadre professionnel.
- Défendre et faire vivre la richesse, la diversité et l'authenticité du tissu culturel altiligérien.
- Construire sur le territoire un espace de coopération, réunissant une hétérogénéité d'acteurs, où chacun participe à l'objectif commun.

Nos activités :

- La mise à disposition de matériels scéniques professionnels, communs et mutualisés, à des tarifs adaptés, le conseil et la formation à son utilisation.
- L'animation et la mise en réseau formel des acteurs de l'écosystème culturel et la réalisation de projets partagés entre membres.
- Des prestations en ingénierie culturelle et technique qui intègrent les usagers ou les utilisateurs finaux à la réalisation de projets co-construits.

L'innovation du projet :

- Le projet est porté directement par ses bénéficiaires.
- A l'échelle d'un département, il permet aux acteurs d'avoir une vision partagée du territoire.
- Il s'appuie sur des ressources hybrides qui émanent principalement des acteurs impliqués.
- Il s'inscrit dans une logique de propriété collective.

Notre démarche, coopérative dans l'esprit, les pratiques et la gouvernance, se veut accessible à tous, en dépit de la contrainte économique.

Les valeurs et principes coopératifs

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales tels qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Les membres de Coop'Art partagent également les valeurs suivantes :

- L'utilité sociale

Coop'Art développe la cohésion sociale des acteurs culturels du territoire et la fonction sociale et éducative de la culture.

- La coopération et l'action collective

"A plusieurs on est plus fort". Coop'Art est un espace de co-construction au sein duquel peut naître toute initiative, grande ou petite.

- La solidarité et le partage

L'humain est au coeur de Coop'Art.

- La responsabilité environnementale

Coop'Art s'engage à une prise en compte systématique des impératifs écologiques dans sa conduite.

- La transparence et l'engagement

Coop'Art garantit la lisibilité des intentions, des projets et du fonctionnement commun à l'égard de tous.

Le statut Scic se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus.

Article 4 : Objet

La société coopérative a pour objet le développement d'activités de soutien au spectacle vivant sur le principe de l'utilité sociale, au sens de l'Article 2 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, se caractérisant par :

- La création d'une solidarité territoriale entre les acteurs culturels, grâce à la mutualisation de moyens matériels et humains ;
- Le maintien et le renforcement de la culture à l'échelle du département notamment pour les publics éloignés de l'offre culturelle et les territoires ruraux ;
- La mise en œuvre d'une gouvernance multi-partenariale publique-privée, visant à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière pour répondre au mieux à leurs besoins.

Cet objectif se réalise notamment à travers les activités suivantes :

- Des prestations de services techniques favorisant la solidarité entre les structures culturelles du territoire : son, éclairage, décor, montage de structures, projection d'images ou de vidéo, costumes, etc.
- La production, la promotion et l'organisation de spectacles sur le département
- Des prestations de conseil en ingénierie culturelle.
- L'emploi, la formation des acteurs culturels, notamment intermittents, et peut se constituer groupement d'employeurs tel que régit par les articles L.1253-1 et suivants du Code du travail.
- Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Les modalités du service rendu par la coopérative à ses associés font l'objet d'un règlement intérieur.

L'objet de la Société rend celle-ci éligible aux conventions, agréments et habilitations mentionnées à l'article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

Aujourd'hui	<p>Aujourd'hui la SCIC est devenue une tête de réseau d'une centaine de membres (95 sociétaires), acteurs de l'écosystème culturel altiligérien (artistes, techniciens, administrateurs, festivals, salles de spectacle, lieux de résidence, médias, collectivités locales)</p> <p>Coop'Art a pour dessein de créer de la cohésion entre les acteurs du champ culturel du territoire de la Haute-Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en facilitant le rapprochement entre les acteurs culturels • en aidant au développement de leur activité économique • en accompagnant la structuration et la professionnalisation du secteur <p>La SCIC se donne pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De vivre dignement de leurs activités dans un cadre professionnel. • De défendre et faire vivre la richesse, la diversité et l'authenticité du tissu culturel altiligérien. • De construire sur le territoire avec l'hétérogénéité des acteurs un espace de coopération où chacun participe à l'objectif commun.
-------------	---

1.3. Description et évolutions des activités

Activité	Description / Objectif	Clients / Bénéficiaires
Gestion (location/vente) d'un parc de matériel scénique	<p>système de location</p> <p>mise à disposition de matériel scénique professionnel (structures scéniques, scènes et couvertures, système son et éclairage, audiovisuel)</p> <p>conseil et la formation à son utilisation (kits adaptables, matériel son et lumières, scènes pour évènements/festivals, gradins et structures, MAD de techniciens)</p>	sociétaires, particuliers et professionnels
Prestations de conseils	<p>Prestations en ingénierie culturelle et évènementiel et technique</p> <p>Projets coconstruits en intégrant les usagers/utilisateurs finaux</p>	particuliers, une entreprise, une association ou une collectivité
Montage de projets collectifs et animation de réseau	<p>Organisation de Rencontres Professionnelles</p> <p>Co-construction de projets en partenariat avec les collectivités locales</p> <p>Pilotage de groupes de réflexion</p> <p>Mise en réseau de l'écosystème culturel, animation de cartes blanches</p> <p>Valorisation de la création locale</p>	sociétaires membres

- Perspectives et projets de développement

Les membres de la SCIC s'interrogent sur l'évolution et la dimension actuelle de leur utilité sociale.

Ayant déjà initié une réflexion à sa création autour des notions et enjeux d'utilité sociale, il en ressort une mise en exergue des dimensions suivantes :

- Organiser l'offre culturelle tout en gardant la spécificité de chaque structure
- Valoriser les spécificités et les compétences des acteurs culturels partenaires au sein collectifs communs
- Développer les relations ville/campagne et renforcer les solidarités entre les territoires
- Favoriser/développer l'accès à la culture de tous les publics
- Soutenir et développer les actions des acteurs culturels partenaires
- Accompagner l'emploi, la formation, la structuration de l'emploi des acteurs
- Soutenir la création, production et diffusion artistique
- Organiser une communication culturelle globale
- Structurer la mise en réseaux des acteurs culturels
- Mettre à disposition un pool de matériel scénique
- Répondre à des appels à projets départementaux, régionaux, nationaux, européens

La société coopérative a pour objet le développement d'activités de soutien au spectacle vivant sur le principe de l'utilité sociale, au sens de l'Article 2 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, se caractérisant par :

- La création d'une solidarité territoriale entre les acteurs culturels, grâce à la mutualisation de moyens matériels et humains ;
- Le maintien et le renforcement de la culture à l'échelle du département notamment pour les publics éloignés de l'offre culturelle et les territoires ruraux ;

La mise en œuvre d'une gouvernance multi-partenaire publique-privée, visant à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière pour répondre au mieux à leurs besoins.

Cet objectif se réalise notamment à travers les activités suivantes :

Des prestations de services techniques favorisant la solidarité entre les structures culturelles du territoire : son, éclairage, décor, montage de structures, projection d'images ou de vidéo, costumes, etc. La production, la promotion et l'organisation d'événements sur le département.

Des prestations de conseil en ingénierie culturelle.

L'emploi, la formation des acteurs culturels, notamment intermittents, et peut se constituer groupement d'employeurs.



Or, avec l'accroissement du nombre de sociétaires et de la dynamique de développement sur le territoire, ces dimensions méritent à ce jour, à l'aube du renouvellement du projet coopératif, d'être requestionnées et partagées collectivement.

En ce sens, un travail est entrepris depuis fin 2022, débutant par un premier niveau de sensibilisation au sujet, puis des temps de travail partagés collectif permettant d'appréhender la démarche, ses étapes, ses enjeux, et de définir collectivement et de qualifier l'utilité sociale de la SCIC.

Ce travail, riche de sens, est également fédérateur et source de cohésion avec les partenaires.

1.3.1. Cibles/bénéficiaires prioritaires ?

- Personnes morales : compagnies de théâtre, de danse, de musique, de cirque, etc. ; groupes de musique ; festival de musique
- Autres : artistes indépendants (programmateurs, techniciens), collectivités,

1.4. Equipements et locaux

1.4.1. Locaux :

LOCATION /PROPRIETE/MAD : Mise à disposition
MONTANT DES LOYERS / CHARGE DE REMBOURSEMENT MENSUELLE : Charges 708€/mois
TYPE ET DUREE DU BAIL / DU PRET : Mise à disposition gratuite et précaire, 3 ans
ETAT, TRAVAUX ET RENOVATION et PROJETS D'INVESTISSEMENT :

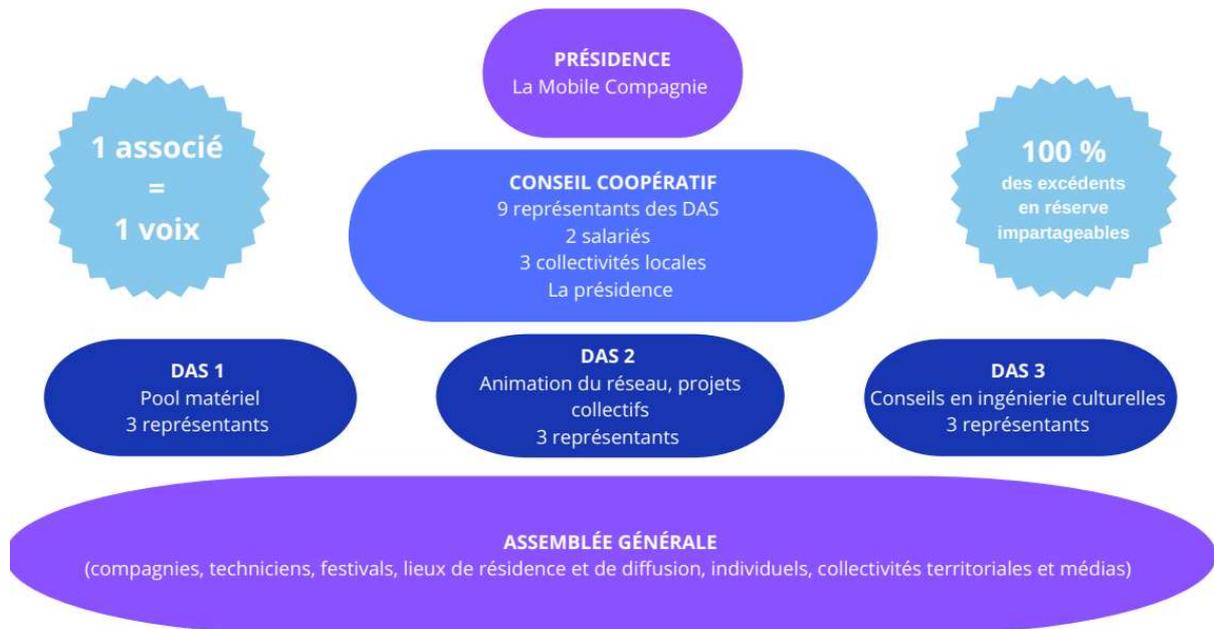
1.4.2. Matériel(s) :

Parc scénique

SYNTHESE ANALYSE PROJET ASSOCIATIF ET ACTIVITE

Synthèse

2. Analyse de la gouvernance et de l'équipe salariée

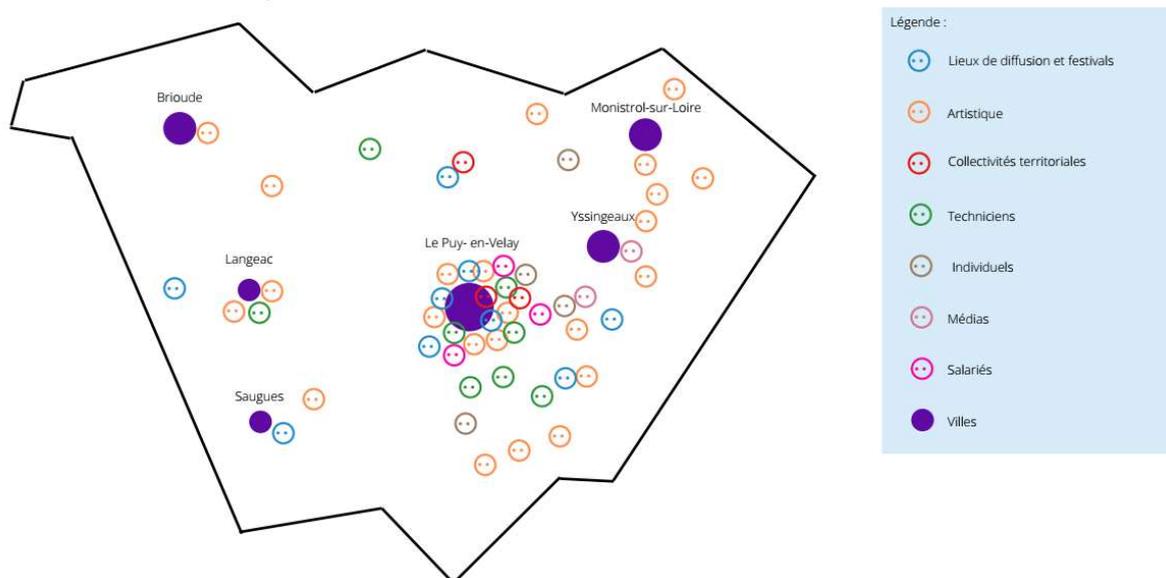


2.1. Gouvernance

2.1.1. Informations générales sur la gouvernance : composition, fonctionnement des instances statutaires, souhaits d'évolution

La SCIC est composée de près de 100 sociétaires, de divers horizons culturels : **créations artistiques** à travers près de 50 acteurs : compagnies de théâtre, de danse, de musique, d'arts du cirque ; 9 **artistes individuels** ; 9 **festivals**, 15 programmeurs et **techniciens** du spectacle et de l'audiovisuel ; 7 associations de **diffusion et résidences**, 2 **médias**, 3 **salariés**, 3 **collectivités**. Soit un panel très diversifié représentatif de l'écosystème artistique et culturel.

Des associées sur l'ensemble du département de la Haute-Loire !



2.1.2. Fonctionnement associatif :

Sa gouvernance repose sur un conseil coopératif (Présidence, 9 membres des Commissions, personnes de droit public : 3 représentants du Conseil Départemental, 2 représentants du Syndicat Mixte du projet La Chaise-Dieu et 3 représentants de la mairie de Chadrac, 2 salariés) et des membres avec mandat de 3 ans et des commissions thématiques (pool techniques, projets collectifs, conseils et évènements).

L'association possède par ailleurs un cadre de référence partagé par ses membres, ainsi qu'une charte coopérative rappelant l'objet et les missions précitées.

Le projet coopératif est renouvelé tous les 4 ans...Ainsi, le prochain renouvellement s'opèrera parallèlement à la démarche d'évaluation de l'utilité sociale.

2.2. Effectif salarié et organisation interne

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'EFFECTIF SALARIE

Emplois permanents / non permanents

CDI (TOTAL)	Nombre de poste(s)	3	Nombre ETP	3
CDD (TOTAL sauf CDDI)	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
CDDI (SIAE poste(s) en insertion)	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
<i>Dont Saisonniers</i>	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
<i>Dont CDD d'usage (dont intermittent du spectacle)</i>	Nombre de poste(s)	15	Nombre ETP	0,2
<i>Dont CDII</i>	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
<i>Dont Personnes mise à disposition</i>	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
<i>Dont Stagiaire</i>	Nombre de poste(s)	2	Nombre ETP	2
<i>Dont emplois aidés (CUI, PEC...)</i>	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
<i>Dont contrat d'alternance, apprentissage....</i>	Nombre de poste(s)	2	Nombre ETP	2
<i>Autres (préciser :)</i>	Nombre de poste(s)		Nombre ETP	
Répartition effectif total emplois	Hommes	4	Femmes	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'EFFECTIF SALARIE

Emplois permanents / non permanents

Bénévolat / Volontariat

Nombre de membres du conseil coopératif	20
Nombre autres bénévoles réguliers	20
Nombre de sociétaires	95
Nombre Service(s) civique(s)	0
Autres (préciser :)	

Répartition effectif total bénévolat / volontariat

Hommes

Femmes

Démarche spécifique menée sur la parité/ égalité/ mixité ? Le principe, à compétence égale pour un poste, le critère de la parité prévaut.

Plan de développement des compétences (oui/non, périodicité, utilisation des fonds de formation)

Oui, lors des entretiens annuels des salariés, une partie de l'entretien est consacrée aux envies de formation des salariés, les fonds sont mobilisés (notamment auprès de l'AFDAS) pour le financement des formations. En 2023 un de nos salarié a ainsi passé le permis Poids Lourd.

2.2.1. Informations générales sur les richesses humaines : adéquation des RH (contraintes, réglementation), politique RH, recrutements prévus

L'équipe est composée de 3 permanents, un coordinateur qui est présent depuis la naissance du projet en 2018 et un responsable technique présent depuis la transformation de l'association en SCIC en 2021. En 2023 un salarié a été embauché au poste de technico-commercial. Pour compléter l'équipe, l'association recrute des apprentis sur les fonctions d'assistant sur l'un ou l'autre des 2 postes.

L'entreprise n'est pas encore assez solide pour embaucher les apprentis, pour l'instant l'objectif de l'apprentissage est de permettre aux étudiants d'avoir une entreprise d'accueil pour la poursuite de leurs études, de leur partager la culture de la coopération et de les préparer, les accompagner dans l'obtention d'un premier emploi.

2.2.2. Organisation et communication interne :

- Clarté et formalisation de la répartition des responsabilités et des tâches : oui non
- Système de délégation de pouvoirs et de compétences : oui non
- Existe-t-il des fiches de poste ? oui non
- Existe-t-il un organigramme ? oui non
- Réunions d'équipe oui non

Fréquence et composition : hebdomadaire entre les salariés, mensuelle avec les salariés, conseillers coopératifs et la présidence

- Difficultés en termes d'organisation et autres remarques (démarche GPEC, turnover, etc.): ni absentéisme, ni de turnover

2.2.3. Outils RH :

- Entretiens individuels professionnels ? oui non réalisés par la présidence.
- Outils de suivi du temps de travail ? oui non
- DUERP ? oui non
- Plan de développement des compétences ? oui non
- Commentaires / précisions :

3. Environnement et relation partenariale

La SCIC intègre dans sa gouvernance des collectivités et notamment le Conseil Départemental, avec lequel elle entretient des relations de collaboration très constructive, la collectivité ayant une présence active au sein de la SCIC.

Elle conduit en parallèle des relations de proximité avec les autres institutions et partenaires clés (DRAC, etc.)

Au-delà, ses missions contribuent à fédérer plus de 100 acteurs du département de l'écosystème artistique et culturel, à permettre de renforcer les synergies et coopérations entre ses acteurs, qui favorisent fortement l'ancrage des acteurs et l'efficacité des politiques culturelles du territoire

Parallèlement, la SCIC fait partie de plusieurs réseaux dont AuRA Spectacles Vivants, et sait par ailleurs mobiliser les partenaires du secteur de la culture, à l'image des réseaux mobilisés pour des temps de travail sur la qualification de l'utilité sociale (réseau culture 21, Universités, etc.).

Communication externe : stratégie et outils

L'association possède un site internet présentant la mission, les prestations et les sociétaires de la coopérative.

Les salariés et membres communiquent facilement, par mail et contact téléphonique, l'application Slack est l'outil de communication digitale interne privilégié. Un rendez-vous mensuel et à date fixe est programmé, tous les deuxièmes lundis de chaque mois à la suite du conseil coopératif, une « Carte Blanche » est organisée de 18h à 20h dans nos locaux, un ou plusieurs associés présentent aux autres un sujet qui lui tient à cœur, les cartes blanches sont également ouvertes aux tiers pour rencontrer les associés.

4. La situation économique et financière de la structure

4.1. Informations générales

- Comptable / Expert-comptable : oui non
- Validation des comptes par un Commissaire aux Comptes : oui non
- Tableau de bord : oui non
- Comptabilité analytique : oui non
- Prévisionnel de trésorerie : oui non
- Budget prévisionnel : oui non
- Nom(s) partenaire bancaire : Crédit Agricole Loire-Haute-Loire et Crédit Coopératif

- Dernier exercice clôturé : 2022

	Interne		Externe	
	Administrateur ou bénévole	Salarié(e)	Cabinet comptable	Autres (réseau...)
Gestion des factures de vente, achat, frais...	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saisie des données comptables	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissement du bilan et du compte de résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Édition des paies des salariés et déclarations sociales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Outils de suivi et de contrôle budgétaire/trésorerie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4.2. Modèle d'exploitation

4.2.1. Analyse économique des 3 derniers comptes de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Total chiffre d'affaires	40 616	54 350	105 628	326 613
<i>Dont chiffre d'affaires Vente de marchandises</i>			2 971	131 919
<i>Dont chiffre d'affaires location matériel et autres prestations</i>			102 657	194 694
<i>Autres activités</i>	40 616	54 350	-	-
Subventions d'exploitation	48 000	57 224	57 516	54 098
<i>Autres subventions</i>	48 000	57 224	57 516	54 098
Autres produits d'exploitation	10 096	19 563	6 783	534
Total produits d'exploitation	98 712	131 137	169 927	381 245
Achats de marchandises et matières prem.			1 815	71 262
Autres achats et charges externes	19 233	32 468	54 811	109 336
Impôts et taxes	595	781	1 124	1 182
Salaires	36 682	60 003	70 279	93 788
Charges sociales	11 913	20 367	18 120	29 637
Dotations aux amortissements et aux prov.	395	2 022	7 341	19 519
Autres charges d'exploitation	80	329	106	87
Total Charges d'exploitation	68 898	115 970	153 596	324 811
Résultat d'exploitation	29 814	15 167	16 331	56 434
Total produits financiers		156	192	
Total charges financières				524
Résultat financier	-	156	192	- 524
Total produits exceptionnels			2 933	16
Total charges exceptionnelles				124
Résultat exceptionnel	-	-	2 933	- 108
Impôts sur les sociétés			820	5 591
Résultat net	29 814	15 323	18 636	50 211

Analyse des comptes d'exploitation

Le modèle économique de la SCIC est viable depuis le démarrage avec un mix de ressources composé essentiellement de recettes tirées de l'activité (85%) dont notamment les ventes et locations de matériels et les prestations d'ingénieries culturelles, ainsi que de subvention (25%). La croissance du volume d'activité a été soutenue depuis sa création, avec une hausse de +124% sur le dernier exercice de 2021 à 2022, ce qui témoigne de la forte dynamique et de la pertinence de l'offre de services.

Parallèlement le plan de charges est bien maîtrisé et permet de dégager une rentabilité d'exploitation satisfaisante et de bonne tenue, permettant ainsi de renforcer le fonds de roulement et de subvenir à l'accroissement du BFRE généré par la croissance.

4.3. Situation financière

4.3.1. Analyse des 3 derniers bilans

ACTIF (en €)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Immobilisations nettes	7 005	13 660	44 478	114 249
Total Actif immobilisé	7 005	13 660	44 478	114 249
Stocks et encours				
Créances clients	3 161	1 412	3 080	44 897
Subventions à recevoir				
Autres créances			17 237	21 278
Disponibilités et VMP	73 280	86 309	113 154	153 238
Charges constatées d'avance et à répartir		3 396		
Total Actif circulant	76 441	91 117	133 471	219 413
Total Actif	83 446	104 777	177 949	333 662

PASSIF (en €)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds associatif / Capital social	45 185	74 999	42 800	50 900
Subvention d'investissement				
Réserves			90 322	108 958
Report à nouveau				
Résultat net	29 814	15 323	18 636	50 211
Total Fonds propres	74 999	90 322	151 758	210 069
Fonds dédiés				
Provisions pour risques et charges				
Dettes financières moyen/long terme				92 058
Dettes financières court terme				
Dettes fournisseurs	1 290	4 465	1 892	4 892
Dettes fiscales et sociales	3 807	9 990	24 299	26 643
Autres dettes				
Total Dettes	5 097	14 455	26 191	123 593
Produits constatés d'avance	3 350			
Total Passif	83 446	104 777	177 949	333 662

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds de roulement	67 994	76 662	107 280	187 878
BFR	- 5 286	- 9 647	- 5 874	34 640

Trésorerie Nette	73 280	86 309	113 154	153 238
------------------	--------	--------	---------	---------

Analyse de la structure financière

La SCIC possède une structuration financière solide, qui s'est renforcé progressivement depuis sa création grâce à la rentabilité générée par les activités, qui lui a permis d'asseoir une solidité de haut de bilan confortable et de pouvoir gérer efficacement la montée en puissance de l'activité.

En 2022, le recours à l'endettement vient renforcer le Fonds de Roulement. Il en demeure une indépendance financière très satisfaisante grâce au niveau de fonds propres.

Dans ce contexte, le niveau de trésorerie s'est également progressivement renforcé et permet largement de couvrir le BFR périodique pour envisager le développement dans des conditions sereines.

4.3.2. Budget prévisionnels (adéquation au projet et aux ambitions stratégiques de développement)

	31/12/2022		31/12/2023	
Chiffres d'affaires	326 613	0,86	286 300	0,8
Cotisations		0%		0%
Adhésions		0%		0%
Dons		0%		0%
... / Autre		0%		0%
Total - Chiffres d'affaires, dons, cotisations & adhésions	326 613	86%	286 300	81%
			68 093	
Subvention financeur public 1	54 098	14%	68 093	19%
Total Aides financeurs publics	54 098	14%	68 093	19%
Autre	534	0%		0%
Total Financements privés	534	0%	-	0%
Total - Financeurs privés et publics	54 632	14%	68 093	19%
TOTAL - Recettes	381 245	####	354 393	###
Achats de marchandises & mat. 1ère	71 262	22%	34 400	10%
Location & charges locatives	35 110	11%	36 163	11%
Communication / événements	718	0%	2 540	1%
Sous-traitance / prestataire ext.	28 500	9%	29 355	9%
Salaires & cotisation sociales	123 426	38%	146 880	43%
Autres charges	66 144	20%	92 242	27%
...	524	0%	1 175	0%
TOTAL - Dépenses	325 684	80%	342 755	73%
Résultat prévisionnel	55 561		11 638	

Analyse du prévisionnel / perspectives financières

Le prévisionnel 2023 fait apparaître une baisse des recettes tirées de l'activité (-22K€ de location de matériel et -72K€ de vente/ +10K€ de prestations conseils), compensée en partie par une hausse des subventions (+14K€), les recettes d'exploitation diminuent ainsi de -26K€. Parallèlement, la masse salariale progresse de +24K€ mais les achats liés à la baisse des recettes de marchandises vendues diminue logiquement (-37K€), il en ressort une hausse des charges d'exploitation mesurée qui permet de conserver une rentabilité d'exploitation satisfaisante, laquelle, bien que diminuée, permet de continuer à constater la viabilité du modèle économique

SYNTHESE GENERALE DU CONTEXTE

		Points forts	Difficultés/points d'amélioration/ points de vigilance
Interne	Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Ancrage territorial et fédération d'acteurs artistiques et culturels variés - Gouvernance active avec un noyau très participatif d'une quarantaine de membres 	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement et la croissance du nombre de sociétaires (une centaine désormais) nécessite de réaffirmer/repartager le cadre de valeurs et la mission sociale de la SCIC
	Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités ont une utilité reconnue auprès des membres 	
	Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - une équipe de 3 permanents et un apprenti investie et mobilisée, avec expertise reconnue 	
	Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Une structure financière saine avec solidité des fonds propres - Un modèle économique viable depuis sa création 	
Externe	Partenaires/ environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats actifs et croissants avec les membres et autres institutions/collectivités qui démontrent un vif intérêt pour la dynamique de COOP'ART 	

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

<p>BESOIN prioritaire</p>	<p><i>Evaluation de l'utilité sociale de la SCIC</i></p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Choix de la /des méthodes de collecte adaptées ➔ Définition et partage des indicateurs ➔ Co-construction de la démarche de collecte : ressources disponibles, parties prenantes, choix des outils de collecte ➔ Collecte des différents types de données nécessaires à qualifier l'utilité sociale de la coopérative à travers les critères et indicateurs retenus ➔ Compilation, analyse et traitement des données ➔ Analyse des résultats et interprétation collective, partage des utilisations associées ➔ Co-construction d'une démarche de suivi visant à faire vivre la démarche dans le temps
<p>MOYENS</p>	<p><i>Autofinancement de la SCIC de la phase préalable visant à définir les enjeux stratégiques de la démarche d'évaluation et identifier/qualifier l'utilité sociale de la coopérative (critères, référentiels)</i></p> <p><i>Accompagnement individuel DLA</i></p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Renforcer l'esprit fédérateur et la mobilisation collective des membres ➔ Piloter le développement des actions sur la base d'une mission sociale réaffirmée ➔ Pérenniser voire renforcer la capacité de la coopérative à innover ➔ Partager collectivement une manière de communiquer sur l'utilité sociale de la SCIC et pérenniser/renforcer les partenariats